

# Sumatra: la vallée secrète



Jours:	6
Prix:	475 EUR Vol international non inclus
Confort:	★★★★☆☆
Difficulté:	★★★★☆☆
	📍 Faune et Flore
	📍 Hors des sentiers battus
	📍 Artisanat et vie locale 📍 Randonnée

La région du volcan Kerinci, souvent surnommée "la vallée secrète de Sumatra", est un petit bijou à seulement 6h de voiture de Padang.

Encerclée par le **parc national Kerinci-Seblat**, le plus grand de Sumatra (environ 13.500 km<sup>2</sup>), la vallée de Kerinci regorge de lieux encore préservés du tourisme.

Le parc national Kerinci-Seblat est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO dans la catégorie "**Patrimoine des forêts tropicales ombrophiles de Sumatra**".

Entre ses immenses plantations de thé et de cannelle, son café réputé pour être l'un des meilleurs, ses plantations d'orangers, ses lacs, ses cascades, venez découvrir la région et ses merveilles, où une chaleureuse population vous accueillera et vous fera partager son savoir-faire.

Un circuit unique, hors des sentiers battus!

## Points forts

- immersion dans des village traditionnels et rencontres avec ses habitants
- toute la beauté du lac Kaco
- circuit agrotouristique

## Jour 1. Bienvenue dans la vallée du Mt Kerinci



Lolo Kecil 📍

- Départ de Padang dans la matinée et route vers Sungai penuh. Environ 7h de route. Nous logerons dans une petite guest house dans le petit village de lolo kecil, au milieu des plantations d'orangers.

🏠 Hébergement

Guest house

## Jour 2. Randonnée vers le lac Kaco



Lolo Kecil 📍

- Nous partons en randonnée pour découvrir le lac Kaco, magnifique petit lac en plein cœur du parc national Kerinci Seblat. Environ 3/4h de marche dans la forêt. Possibilité de se baigner ou de faire du snorkelling au lac. Pique-nique au bord du lac. Retour en fin de journée à lolo Kecil et nuit en guest house au milieu des plantations d'orangers.

🍽️ Petit déjeuner

Guesthouse

🏠 Hébergement

Guest house

## Jour 3. Immersion dans la culture locale



Lolo Kecil 📍

- En matinée, nous partons visiter les villages et le marché traditionnel. Nous déjeunons chez l'habitant et dans l'après midi nous partons découvrir le processus de fabrication de cannelle. La région de Kerinci exporte 80% de sa production de cannelle dans le monde. Nuit en guest house au milieu des plantations d'orangers.

---

☕ Petit déjeuner	Guesthouse
🏠 Hébergement	Guest house

## Jour 4. Randonnée dans la forêt



Lolo Kecil 📍

- Aujourd'hui nous partons en trek en foret avec cascade et sources d'eau chaudes. Pique nique sur place. Retour dans le petit village de Lolo kecil et nuit chez l'habitant. Possibilité d'aider à donner des cours d'anglais avec Netra, qui enseigne l'anglais aux enfants et jeunes du village.

---

☕ Petit déjeuner	Guesthouse
🏠 Hébergement	Guest house

## Jour 5. Canotage sur le lac Lingkat



Lolo Kecil 📍

- En matinée nous partons assister à la fabrication du café et pourrons aider ainsi que goûter à cet excellent café bio. Nous déjeunons sur place et dans l'après midi, nous partons pour le lac Lingkat. Balade en radeau de bambous sur la lac et diner barbecue en soirée. Retour sur Lolo kecil et nuit chez l'habitant.

---

☕ Petit déjeuner	Guesthouse
🏠 Hébergement	Guest house

## Jour 6. A bientôt à Sumatra (et en Indonésie)



Padang 📍

- Retour sur Padang.

---

☕ Petit déjeuner	Guesthouse
------------------	------------

# Carte itinéraire



## Tarif par personne pour un circuit privatisé

2-2	3-4	5-6	7-8
575 EUR	550 EUR	525 EUR	475 EUR

## Inclus

- Guide francophone
- Transferts terrestres & lacustres
- Hébergements en B&B
- Repas pique-niques
- Entrées de sites & permis de treks

## Non inclus

- Aérien international & domestique jusqu'à Padang
- Eventuels visa(s) et taxes d'aéroports
- Assurance et assistance voyage
- Boissons, frais personnels & pourboires
- Tout ce qui n'est pas mentionné dans "Inclus"

# Informations supplémentaires

---

## Conditions générales de vente

### Modalité d'inscription

Toute demande d'inscription doit être effectuée par e-mail auprès de l'Agence Locale ou directement en ligne depuis l'Espace Client accessible depuis le site internet de l'Agence Locale ou le site de notre regroupement [www.nomadays.fr](http://www.nomadays.fr).

Pour se connecter à l'Espace Client, il suffit de saisir l'identifiant et le mot de passe déterminés lors de la première connexion.

L'inscription est considérée comme définitive une fois le formulaire de réservation en ligne complété et à réception du règlement de l'acompte et/ou du solde en fonction de la date d'inscription.

Selon les prestations choisies et les règlements du pays, une photocopie du passeport pourra être demandée par l'Agence Locale. En cas de non envoi de la photocopie du passeport dans les délais indiqués par l'Agence Locale, celle-ci ne pourra pas garantir la bonne exécution des prestations réservées.

Une fois le paiement effectué, un e-mail de confirmation est envoyé au Client. Il comprend la confirmation du règlement ainsi que la facture électronique téléchargeable.

Un accusé de réception est envoyé au Client par voie électronique. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas l'accusé de réception, la réservation serait néanmoins définitive à compter de sa réception par l'Agence Locale.

### Modalité de paiement

#### Inscription réalisée plus de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit payer un acompte de 30% du montant total des prestations réservées. Le solde du séjour doit être versé au plus tard à 30 jours avant la date de début dudit séjour.

#### Inscription réalisée moins de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit régler en une seule fois la totalité du montant du voyage.

### Moyens de paiements

À la confirmation de votre réservation, votre agent locale vous préparera votre facture électronique, éditée au nom du collectif d'agences locales Nomadays, agence de voyage dûment immatriculée en France. Les paiements se font soit :

- par carte bancaire en ligne et sans frais, depuis les liens de paiements disponibles sur la facture électronique.
- par virement bancaire sur le compte de l'agence de voyage Nomadays, basée en France et dûment immatriculée.

La facture électronique est mise à jour à chaque réception de paiement, et reste consultable à tout moment depuis l'Espace Client. Elle est entre autre téléchargeable et imprimable.

## Conditions d'annulation

### Conditions et frais d'annulation

Dans le cas où le Client se trouverait dans l'obligation d'annuler le voyage, il devra en informer l'Agence Locale et son assureur par tout moyen écrit permettant d'avoir un accusé réception, dès la survenance du fait générateur de cette annulation. La date d'émission de l'écrit sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. En règle générale, la compagnie d'assurance apprécie, en fonction des documents que le Client lui communique directement, la date du fait générateur à l'origine de la décision d'annuler le voyage pour accepter de rembourser les frais d'annulation.

#### Barème des frais d'annulation totale :

- plus de 45 jours avant la date de départ : 30% du prix total TTC du voyage
- de 44 à 31 jours avant la date de départ : 40% du prix total TTC du voyage
- de 30 à 14 jours avant la date de départ : 50% du prix total TTC du voyage
- de 13 à 7 jours avant la date de départ : 75% du prix total TTC du voyage
- moins de 7 jours avant la date de départ : 100% du prix total TTC du voyage

#### Barème des frais d'annulation partielle, sauf cas particuliers :

Si un voyageur inscrit à un voyage privatisé annule sa participation, alors que le voyage est maintenu pour les autres participants :

- pour les prestations personnelles (non partagées) : le barème des frais d'annulation ci-dessus sera appliqué pour le voyageur qui annule.
- pour les prestations partagées : des frais égaux à 100%, quelle que soit la date d'annulation, seront facturés au participant qui annule sur sa quote-part des prestations partagées du voyage.

Lorsque plusieurs clients se sont inscrits sur un même dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées pour ce dossier, quel que soit l'auteur du versement.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez l'Agence Locale et engagés par le Client tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile (billets d'avion, de train ou de bus), frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination, ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

# Cession de contrat

En cas de cession du contrat, le Client est tenu d'en informer l'Agence Locale au plus tard 7 jours avant le départ par e-mail. Cette cession est possible sous réserve de disponibilité du transport aérien et du niveau adéquat du cessionnaire. Elle pourra entraîner des coûts supplémentaires (notamment en cas de modification de billet d'avion et de prestations nominatives), qui seront facturés au cessionnaire désigné. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels.

## Assurance

### **ASSURANCES ANNULATION ET ASSISTANCE**

Pour participer à nos voyages, vous devez impérativement être assuré en assistance-rapatriement et frais médicaux à l'étranger.

Votre agence locale vous encourage à prendre connaissance du contrat spécifique élaboré avec notre partenaire **CHAPKA ASSURANCES et AXA ASSISTANCE**.

Pour souscrire à une assurance, connaître les garanties et les tarifs, suivez le lien ci-dessous.

**CAP EXPLORER : La solution d'assurance complète conçue pour vivre sereinement votre voyage !**

Choisissez la formule qui vous correspond le mieux:

- Explorer'Multirisque
- Explorer'Annulation
- Explorer'Assistance
- Explorer' Complémentaire Carte Bancaire

### **Spécifiques à nos voyages, nous suggérons fortement d'y souscrire.**

Si vous choisissez de souscrire à l'une de ces formules, la convention détaillant l'ensemble des garanties et les modalités de déclaration du sinistre sont disponibles sur le site Internet de l'assureur.

Votre agence locale en aura connaissance, mais seul le participant est responsable du respect des procédures de déclaration de tout sinistre. Le participant doit donc conserver cette convention avec lui pendant toute la durée de son voyage.